



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le vendredi 5 juin 2020 — N° 116**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'entreprise Fidélise inc.

---

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de remercier les journalistes du Montreal Gazette pour leur travail pendant la pandémie de COVID-19.

---

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter M. Marc-André Paré, nommé gouverneur de l'Association internationale des clubs Lions, district U-2, Québec, Canada.

---

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de remercier les organismes communautaires de la circonscription de Pontiac pour leurs efforts pendant la pandémie de COVID-19.

---

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter l'accordéoniste Raynald Ouellet, nommé Maître de traditions vivantes.

**5 juin 2020**

---

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Jobin, sociologue et enseignant.

---

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage aux finissants du Québec pour leurs efforts pendant la pandémie de COVID-19.

---

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité envers le peuple chilien.

---

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Savoie pour son engagement bénévole.

---

M. Barrette (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le travail du personnel des centres d'hébergement et de soins de longue durée de la circonscription de La Pinière.

---

À 9 h 53, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 03.

---

5 juin 2020

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le plan stratégique 2019-2024 de l'Office de la protection du consommateur;  
(Dépôt n° 1601-20200605)

Le rapport annuel d'activité 2019 de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (avec ses numéros ISBN).  
(Dépôt n° 1602-20200605)

Puis, il dépose :

La réponse à la question écrite n° 118 concernant des politiques sans fragrance ou parfum dans les différents établissements de soins de santé du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 février 2020 par M. Zanetti (Jean-Lesage);  
(Dépôt n° 1603-20200605)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 19 et 19.1 du Règlement, M. le président dépose :

Le calendrier des travaux de l'Assemblée, pour l'année 2020-2021.  
(Dépôt n° 1604-20200605)

5 juin 2020

---

### Dépôts de rapports de commissions

M. Leitão (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 13 et 19 février 2020, a procédé aux auditions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en suivi de la recommandation 3.2 du 40<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité de la Commission de l'administration publique, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur sa gestion administrative et de la Société d'habitation du Québec sur sa gestion administrative et sur le rapport de mai 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Programme Accès-Logis Québec : exploitation des immeubles ». Ce rapport contient des observations, des conclusions et 8 recommandations.

(Dépôt n° 1605-20200605)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 2 octobre 2019, par Annie Lavoie, responsable de l'accès aux documents au ministère de la Sécurité publique, concernant la demande d'accès à l'information N/Réf. :130666 au sujet des procès-verbaux et comptes-rendus des réunions et rencontres du Conseil sur les services policiers du Québec.

(Dépôt n° 1606-20200605)

À la demande de M. le président, Mme Ghazal (Mercier) retire certains propos non parlementaires.

5 juin 2020

---

### Motions sans préavis

M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les incitatifs financiers et fiscaux pour le télétravail; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Proulx, ministre du Tourisme, conjointement avec M. Benjamin (Viau), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importance de l'industrie touristique, son caractère unique et son apport dans l'économie québécoise;

QU'elle souligne que l'industrie touristique a été l'un des secteurs de notre économie le plus touché par la crise;

QU'elle reconnaisse l'importance de voyager au Québec cet été, d'encourager nos entrepreneurs touristiques et de valoriser la redécouverte de nos régions et de notre vaste territoire;

QU'enfin, elle exprime sa reconnaissance envers tous les acteurs de l'industrie touristique et salue leur résilience, leur engagement et leur dévouement depuis le début de cette crise.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 368 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

**5 juin 2020**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Melançon (Verdun), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Perry Melançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Considérant que la relance de la production cinématographique au Québec passera par la résolution de problèmes d'assurances pour les producteurs et par la sauvegarde d'entreprises qui leur fournissent les costumes et les décors;

Considérant que les fournisseurs de décors et de costumes, tels que Télé-Ciné Montréal, SOS Décor, Espace Costume et FMR Costumes sont sans revenus depuis le début de la pandémie et sont au bord du gouffre;

Considérant que le producteur et animateur M. Charles Lafortune et les syndicats de techniciens de cinéma et de télévision tels que l'AQTIS et l'IATSE-514 rappellent que ces entreprises sont un maillon essentiel de la chaîne de production au Québec;

Considérant que la disparition de ces entreprises aurait pour effet d'augmenter très substantiellement les coûts de production et obligerait les producteurs à aller s'approvisionner en Ontario;

Considérant que le premier ministre est allé lui-même à Los Angeles en décembre 2019 pour faire la promotion du Québec et attirer des productions américaines;

Considérant que le Québec doit demeurer attractif pour l'industrie mondiale de la production cinématographique;

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance de la production cinématographique et télévisuelle pour le Québec et son économie;

QU'elle reconnaisse toute l'importance de la chaîne de production cinématographique et télévisuelle;

**5 juin 2020**

---

QU'elle demande au gouvernement caquiste d'agir dès maintenant, en apportant une aide directe aux entreprises québécoises de services de décors et de costumes, qui assurent la production des tournages domestiques et la réputation du Québec sur la scène internationale pour la production cinématographique.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **369** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les objectifs fondamentaux de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est-à-dire « la protection, l'amélioration, la restauration, la mise en valeur et la gestion de l'environnement, sont d'intérêt général »;

QU'elle rappelle que la mission du ministère de l'Environnement est de « contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens et citoyennes »;

QUE l'Assemblée nationale demande au ministre de l'Environnement de se concentrer entièrement à la réalisation de la mission de son ministère et lui rappelle que son seul « client » est le bien commun.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

**2055**

**5 juin 2020**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **370** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Ghazal (Mercier), M. Roy (Bonaventure) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que des produits agroalimentaires aient dû être éliminés en grande quantité depuis le début de la pandémie;

QU'elle souligne les efforts importants qui ont été réalisés dans les différentes filières agroalimentaires afin de réduire au maximum le gaspillage alimentaire dans la chaîne de production ainsi que les dons importants de denrées des producteurs aux Banques alimentaires du Québec;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de rendre obligatoire l'attribution d'une quelconque fonction économique ou sociale à tous les produits de la chaîne alimentaire lorsque possible.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **371** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

**5 juin 2020**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, lead propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le lundi 8 juin 2020, de 10 heures à 12 h 30, de 14 heures à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 h 45 ainsi que le mardi 9 juin 2020, de 9 h 15 à 12 h 15, de 15 h 30 à 17 h 45 et de 19 h 30 à 22 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants:

Association de la construction du Québec conjointement avec la Coalition contre les retards de paiement  
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et FTQ Construction  
Confédération des syndicats nationaux et CSN Construction  
Inter  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Conseil du patronat du Québec  
Union des municipalités du Québec  
Fédération québécoise des municipalités  
Vérificatrice générale du Québec  
Barreau du Québec  
Autorité des marchés publics  
Fondation David Suzuki  
Équiterre  
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador  
Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal  
Institut sur la gouvernance d'organisations publiques et privées  
Centre québécois du droit de l'environnement  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

5 juin 2020

---

Fédération interprofessionnelle de la santé conjointement  
avec l'Alliance du personnel professionnel et technique  
de la santé et des services sociaux  
Protectrice du citoyen  
Comité public de suivi des recommandations de la  
Commission Charbonneau

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante:  
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,  
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle,  
une minute au deuxième groupe d'opposition et une minute au  
troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme  
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la  
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées  
ainsi: 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire  
formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour  
l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième  
groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième  
groupe d'opposition;

QUE le Ministre responsable de l'Administration  
gouvernementale et président du Conseil du trésor soit membre de  
ladite Commission pour la durée du mandat;

QUE lors des séances de la Commission des finances  
publiques prévues par la présente motion, tous les votes se  
tiennent par appel nominal, étant entendu que lors d'un tel vote, le  
vote exprimé par le député ministériel désigné par le leader du  
gouvernement à cette fin vaut pour l'ensemble des députés  
ministériels membres de la commission et le vote exprimé par le  
député de l'opposition officielle désigné par le leader de  
l'opposition officielle à cette fin vaut pour l'ensemble des députés  
de l'opposition officielle membres de la commission et que, le cas  
échéant, les noms de ces députés apparaissent au procès-verbal de  
la séance.

**5 juin 2020**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 372 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre les consultations particulières sur le projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

\_\_\_\_\_

M. le président donne l'avis :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat sur l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

5 juin 2020

---

## AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 24, M. le président, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 33.

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 55, Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 373 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 55 est adopté.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 55 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

**5 juin 2020**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **374** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 9 juin 2020, à 13 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **375** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

---

À 12 h 10, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 juin 2020, à 13 h 40.

**5 juin 2020**

---

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le vendredi 5 juin 2020, à 11 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Boutin (Jean-Talon), la représentante du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 32 Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel
- n° 211 Loi concernant SSQ Mutuelle
- n° 212 Loi concernant La Capitale Mutuelle de l'administration publique
- n° 213 Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

5 juin 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Proulx, ministre du Tourisme :

(Vote n° 368)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

**5 juin 2020**

---

Sur la motion de Mme Melançon (Verdun), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 369)**

*(Identique au vote n° 368)*

---

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 370)**

*(Identique au vote n° 368)*

---

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Ghazal (Mercier), M. Roy (Bonaventure) et M. Ouellette (Chomedey) :

**(Vote n° 371)**

*(Identique au vote n° 368)*

---

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

**(Vote n° 372)**

*(Identique au vote n° 368)*

---

5 juin 2020

Sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice :

(Vote n° 373)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

**5 juin 2020**

---

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

**(Vote n° 374)**

*(Identique au vote n° 373)*

---

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

**(Vote n° 375)**

*(Identique au vote n° 373)*

---